

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt septembre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de Mellionnec, régulièrement convoqué, le treize septembre deux mil dix huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie José FERCOQ, le Maire.

Présents : Mmes FALHER, FERCOQ, LE BOULCH, LE FUR, VELLY,
Mrs ROLAND, LE NEUN, EDY

Absent : M. KING Robin

Secrétaire de séance : M. Nicolas Le NEÛN

Date d'affichage : 13 Septembre 2018

2 -TARIFS CANTINE et GARDERIE 2018-2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de la société ELIOR RESTAURATION SANTE, fournisseur des repas depuis janvier 2012, en convention tripartite avec l'association « La Miséricorde » qui gère la restauration de la maison de retraite Saint-Joseph de Gouarec. Les tarifs seront revalorisés de 1,205 % au 1^{er} septembre 2018 soit :

TARIF CANTINE

- Pour 2018 Repas enfants : 2.85 € TTC (pour 2.82 € TTC en 2017)
- Pour 2018 Repas adultes : 3.28 € TTC (pour 3.25 € TTC en 2017)

A ce coût du repas facturé par ELIOR restauration s'ajoute la redevance d'utilisation des locaux et du matériel de cuisine de la maison Saint-Joseph de Gouarec fixée à 0.29€ TTC par couvert ce qui donne un tarif total de:

- Pour 2018 Repas enfant 3.14 € TTC (3.11 € en 2017)
- Pour 2018 Repas adulte 3.54 € TTC (3.54€ en 2017)

Pour mémoire le tarif des repas a été revalorisé en 2014 :

- enfants : 3.00 € à 3.05 €
- adultes : 3.50 € à 3.70 €

Depuis 2014, le tarif en vigueur est : 3,05 € TTC enfants ; 3,70 € TTC adultes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 voix « pour », le Conseil Municipal, décide pour l'année 2018-2019 de ne pas modifier les tarifs de cantine.

TARIF GARDERIE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la garderie périscolaire fonctionne tous les jours de 7 h 45 à 8 h 45 et de 16 h 45 à 18 h 30.

Il n'y a plus de garderie le mercredi, puisque suite à l'arrêt des Temps d'Activité Périscolaire, il n'y a plus classe le mercredi matin, et donc plus lieu de proposer un service de garderie mercredi midi de 12h à 13h00, avec un temps de travail de 11 heures hebdomadaires partagées entre 2 agents communaux.

Pour mémoire les tarifs ont été revalorisés à la rentrée 2013 (passage du prix de la garderie du soir de 1.25 € à 1.50 €), gratuité le matin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 voix « pour », le Conseil Municipal, décide pour l'année 2018-2019 de ne pas modifier les tarifs de la garderie du soir.

Fait et délibéré à Mellionnec
Les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 1^{er} Octobre 2018
Le Maire, Marie-José FERCOQ

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture
de Saint-Brieuc, le 2 Octobre 2018